



Opella Healthcare  
International SAS

---

Renforcement du système  
d'endiguement de SANOFI –  
Compiègne

DOSSIER D'ENQUETE  
PUBLIQUE

Annexe C– Convention de Gestion  
des digues de l'ARC

49651 | 07-04-2023 – V1a | KMO/CTB



setec  
hydratec



écosphère



	Immeuble Central Seine 42-52 quai de la Rapée 75582 Paris Cedex 12 Email : hydra@hydra.setec.fr T : 01 82 51 64 02 F : 01 82 51 41 39			Directeur de Projet	CTB
				Responsable d'affaire	KMO/CTB
				N° Affaire	49651
<i>Fichier : Annexe E - Convention EOA - SANOFI digues ARC.docx</i>					
V.	Date	Etabli par	Vérfié par	Nb. pages	Observations / Visa
V1a	07-04-2023	KMO	CTB	6	Première Diffusion

## TABLE DES MATIERES

1. NOM ET ADRESSE DU DEMANDEUR .....	5
2. CONTENU DE LA CONVENTION .....	6

## 1. NOM ET ADRESSE DU DEMANDEUR



Le projet est porté par :

**Opella Healthcare International SAS**

56, route de Choisy au Bac

60200 Compiègne

Tél : 03 44 38 44 38

SIRET : 844 718 551 00022

Représentée par Madame Geraldine SIMON, HSSE Manager

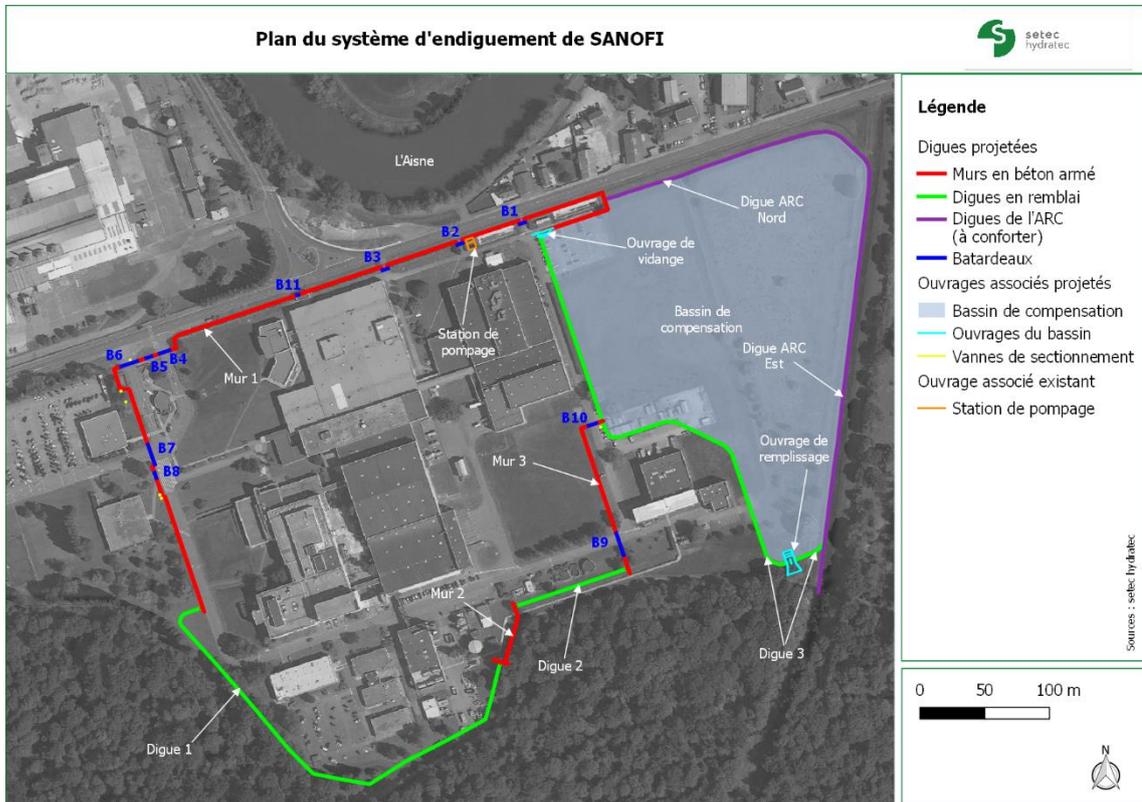
Le projet est suivi par

M. Fabrice VIDECOQ, Animateur HSE

[fabrice.videcoq@sanofi.com](mailto:fabrice.videcoq@sanofi.com)

## 2. CONTENU DE LA CONVENTION

Pour la partie du système d'endiguement commune entre l'Entente Oise-Aisne et SANOFI (digue de l'ARC côté Est et côté Nord de la figure ci-dessous), une convention sera mise en place entre l'ARC, l'Entente Oise Aisne et SANOFI afin de convenir des dispositions en termes d'intervention, d'exploitation, de surveillance et d'entretien sur le tronçon de digue commun.



Les procédures de mise en place de cette convention ont déjà été entamées et sont actuellement en cours.